CRISE DIPLOMATIQUE ET CONSTRUCTION D'UN ETHOS COLLECTIF MILITANT : CAS DU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE PAR INTERIM MALIEN A LA 77EME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Mireille Denise KISSI
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
mireille.kissi@gmail.com

Résumé

Cette étude analyse les modalités de construction d'un ethos collectif malien, lors de l'intervention du Premier Ministre malien à la 77ème assemblée générale de l'ONU en 2022, qui s'inscrit dans un projet d'affirmation politique, idéologique voire culturelle. En prenant appui sur la réflexion théorique sur l'ethos collectif d'Eithan Orkibi et sur l'argumentation dans le discours de Ruth Amossy, il s'agit d'une description des procédés rhétoriques, linguistiques et discursifs de mise en place de cet ethos particulier. Ce descriptif permet de rendre compte des fonctions internes et externes que cette image collective militante remplit, ainsi que des enjeux de légitimation qui s'en dégagent, à un moment où le Mali a remis en question sa relation avec la France.

Mots-clés *: Argumentation, ethos collectif militant, enjeu, fonction*

Abstract

This study analyzes the modalities of construction of a Malian collective ethos, during the intervention of the Malian Prime Minister at the 77th UN General Assembly in 2022, which is part of a project of political, ideological and even cultural affirmation. Drawing on the theoretical reflection on the collective ethos of Eithan Orkibi and on the argumentation in Ruth Amossy's speech, it is a description of the rhetorical, linguistic and discursive processes of establishment of this particular ethos. This description makes it possible to account for the internal and external functions that this militant collective image fulfills, as well as the legitimization issues that emerge from it, at a time when Mali has questioned its relationship with France.

Key words*: Argumentation, collective activist ethos, issue, function*

Introduction

La prise de parole dans la sphère publique est un exercice rhétorique et symbolique : le locuteur assigne un rôle et une place à son interlocuteur ainsi qu'à l'auditoire à travers son discours. Le cadre politique et stratégique que revêt l'Assemblée Générale des Nations Unies fait du discours un instrument d'exercice du pouvoir, de

revendication de légitimité et de souveraineté, mais également de persuasion. L'intervention malienne à la 77ème Assemblée Générale de l'ONU, tenue du 19 au 22 Septembre à New York, a été l'espace de valorisation d'une citoyenneté (ré)active, dont la praxis est l'objet de notre étude.

Le discours du Premier Ministre par intérim malien, le Colonel Maïga, est l'occasion de réaffirmer la prise de position et l'identité d'un peuple. C'est à cette figure du peuple à travers la parole militante que s'intéresse notre étude. Elle répond à la problématique suivante : comment dans un contexte de recomposition géopolitique le discours du Premier Ministre malien construit-il un ethos collectif militant ? Et donc quelles stratégies discursives permettent d'élaborer une image du Mali à la fois tournée vers l'intérieur et vers l'extérieur ? Il s'agit d'analyser d'un point de vue linguistique, argumentatif et rhétorique, le discours du Premier Ministre par intérim malien, qui permet de repositionner son pays à l'international. Pour cela, nous nous appuierons en termes théorique et méthodologique sur la notion d'ethos collectif développée par Eithan Oribi, et l'argumentation dans le discours de Ruth Amossy, dont les instruments serviront à mettre en évidence les procédés et fonctions de l'efficacité persuasive de l'ethos collectif.

1. Cadre théorique, méthodologique et contextuel

Hérité de la tradition rhétorique, l'ethos, en tant qu'image que le locuteur construit de lui-même dans son discours, est une ressource persuasive en analyse du discours car il lui permet d'orienter l'imaginaire que l'auditoire a de lui. De même, un groupe en présentant son image, rend compte d'une position discursive donnée (Maingueneau 2012 :113-114) dont le pendant persuasif y est inhérent.

L'ethos collectif est donc l'image qu'un groupe ou qu'un locuteur porte-parole de celui-ci projette à travers des moyens verbaux et/ou iconiques (Amossy, Orkibi, 2021). Le principe du collectif est d'annuler la variable individuelle, "je" est modifié ou amplifié en "nous" : « l'ethos des discours en "nous " témoigne […] de la façon dont le moi s'étend et s'amplifie pour offrir une image de groupe » (Amossy, 2010 : 159). Selon Amossy et Orkibi, l'ethos collectif est pensé à partir du double point de vue identitaire et persuasif. Identitaire car il a pour but de bâtir et de refléter une identité de groupe qui induit la reconnaissance de ses

membres et le positionnement par rapport aux autres groupes. Cette dimension identitaire est endogène et participe à la pérennisation de l'existence de la communauté. L'aspect persuasif permet au groupe de se tourner vers l'extérieur en cherchant à « mobiliser l'auditoire en l'amenant à adhérer à une certaine image de la collectivité » (Amossy, 2010 : 158) dans un but d'existence sociale. Parce que toute prise de parole est intentionnelle et orientée, le groupe qui s'exprime a besoin de projeter une image afin de s'imposer comme un acteur crédible dans le débat public. Du fait qu'elle suppute la polémique, le débat public installe les instances de locution collective dans la confrontation d'images, donc dans un retravail de l'ethos collectif.

En 6 décennies d'indépendance, les autorités militaires ou civiles maliennes ont toujours réaffirmé les liens étroits avec la France, jusqu'au coup d'état du 24 Mai 2021 qui a permis l'arrivée au pouvoir du Colonel Assimi Goïta. Encore appelé « coup d'état rectificatif » selon le journal Libération dans sa parution du 26 Mai 2021, ou « coup d'état dans le coup d'état » par le président français Emmanuel Macron, ce renversement survient 9 mois après l'évincement du pouvoir du Président Ibrahim Boubakar Kéita par des militaires. La salve des condamnations passée, la communauté internationale a assisté à un virage politique de la transition malienne, dans ses rapports avec son partenaire privilégié. Cela a engendré des escalades verbales et actionnelles. En effet, il y a eu le rappel des ambassadeurs dans les deux pays, la fin de la coopération humanitaire et surtout au retrait de la force Barkane, force militaire présente depuis 2013 pour aider à enrayer le terrorisme dans la partie Nord du pays. Si la France a considéré la junte comme « illégitime qui prend des mesures irresponsables » selon Jean-Yves le Drian, les autorités maliennes ont également réagi en accusant la France de viol de l'espace aérien et de collusion avec certains groupes terroristes.

Le locuteur collectif malien, en répondant à la tribune des Nations Unies aux propos du locuteur collectif français et des autres nations partageant sa position, « produit une image du groupe avec laquelle les membres du mouvement peuvent s'identifier et à l'aide de laquelle ils se positionnent par rapport aux autres groupes »[1]. L'ethos collectif résistant constitue un profil argumentatif dont la fonctionnalité est déployée sur

[1] Eithan Orkibi, « Ethos collectif et rhétorique de polarisation : le discours des étudiants en France Pendant la guerre d'Algérie », Argumentation et Analyse du discours1| 2008 https://journals.openedition.org/aad/438

plusieurs pôles, par des processus de reprise, d'insistance et de modulation, par des effets de retour et de prisme (Amossy, 2010 :154). Il est élaboré à partir d'une rhétorique du désaccord et d'un procédé de polarisation qui manifeste le besoin de cohésion, de renforcement et de positionnement.

2. Dynamique de construction de l'ethos collectif militant

L'ethos collectif militant est mis en place à partir de trois leviers qui sollicitent le logos, l'ethos et le pathos. Il s'agit de la rhétorique de réfutation, du recours à la mémoire collective et de l'usage de la polarisation linguistique, qui ont divers effets perlocutoires sur l'auditoire.

2.1. Une rhétorique de réfutation : reprendre la parole de l'autre pour retourner la force argumentative

Le discours du Premier Ministre malien par intérim est le lieu de reprise de la parole de l'autre, qui fait partie de son auditoire (représentant français et des pays en accord avec sa position) afin de la réfuter et d'en changer la configuration argumentative à son avantage. Phénomène discursif consistant « à citer ou évoquer au sein d'un discours la parole d'un autre (que celle-ci ait réellement été prononcée ou non) » (Ballet, Caillat, Constantin de Chanay, Desmarchelier 2020 : 10) la reprise est déployée de diverses manières dans le but de rappeler le nœud du désaccord afin de mieux disqualifier la parole de l'autre. L'évaluation du discours cité est systématiquement négative comme le montrent les énoncés suivants :

> L'amitié reposant sur la sincérité, souffrez que je vous exprime mon profond désaccord suite à votre récente sortie médiatique, au cours de laquelle vous prenez position et vous vous exprimez sur l'affaire des 46 mercenaires ivoiriens, qui est une affaire bilatérale et judiciaire, entre deux pays frères. C'est évident, que la qualification judiciaire des infractions liées à cette affaire ne relève pas des attributions du Secrétaire Général des Nations Unies. Au Mali, notre administration ne travaille pas sur la base de l'oralité, ni des déclarations par voie de presse, par conséquent, nous nous en tenons scrupuleusement à la Note

Verbale de la MINUSMA, référence : MINUSMA/PROT/NV/226/2022 du 22 Juillet 2022, dans laquelle, il ressort clairement qu'il n'existe pas de liens entre les 46 mercenaires et les Nations Unies.

Le fragment discursif est posé à partir d'un présupposé. Celui-ci repose sur une maxime qui allie la durabilité des rapports humains à l'adoption de la sincérité comme qualité humaine. Ce présupposé induit un sous-entendu d'ordre moral qui positionne les actants du discours sur l'ordre valeur/anti-valeurs. Il pose le locuteur collectif comme soucieux de la préservation de l'amitié franco-malienne, ce qui lui impose de tenir un discours véridique, et ce que semble ne pas adopter le gouvernement français. Dès ce présupposé, l'image du protagoniste français est présentée comme insincère, et le locuteur collectif malien comme agissant pour la préservation de l'amitié franco-malienne en rétablissant la vérité par la reprise. Celle-ci fonctionne dans le discours de deux manières.

Elle est de prime abord intégrée au discours citant à travers le discours indirect libre. C'est le cas de la reprise des propos du SG de l'ONU sur l'affaire des 46 soldats ivoiriens. Il s'agit d'une affaire diplomatique entre la Côte d'Ivoire et le Mali à propos de 46 soldats ivoiriens entrés illégalement sur le territoire malien selon les autorités, ce que réfute le gouvernement ivoirien. Mis en incise, le discours indirect libre est précédé d'une proposition indépendante à modalité dépréciative et suivie de subordonnées relatives contenant la négation « ne… pas » : il y a donc une reprise-reformulation à partir de laquelle est organisée la réfutation. Le locuteur collectif reprend un énoncé, et donc « un état des choses qui avait été initié par l'[autre] …mais y coule un matériau lexical d'orientation argumentative tout opposé » (Steuckard 2007). La négation scinde l'espace interlocutif en deux camps opposés. Elle porte une qualification sur les acteurs du discours en termes de légitimité, non seulement au niveau de la prise de parole sur l'affaire des 46 soldats ivoiriens, mais également dans sa gestion. Ainsi, le locuteur collectif malien à partir de la reprise réaffirme le point de vue de l'Etat malien sur cette polémique, à partir d'un exposé de son mode d'action et des preuves formelles en sa disposition. Ceci permet de cadrer son action dans une acception logique et non émotionnelle ou subjective.

Le deuxième emploi de la reprise s'opère à partir du discours direct. Le premier ministre malien reprend textuellement les propos du Président de la CEDEAO, toujours sur l'affaire des 46 soldats ivoiriens :

> À l'endroit du Président en exercice de la CEDEAO, M. Umaro Sissoco Embalo qui affirme : « on vient de voir avant-hier, la déclaration du Secrétaire Général des Nations Unies qui dit que ce ne sont pas des mercenaires. Moi à la place des maliens, j'aurai relâché ces 49 soldats ».
> Je voudrais très respectueusement signifier à ce dernier qu'il existe un principe de subsidiarité, d'ailleurs aux contours flous, entre la CEDEAO et les Nations Unies et non un principe de mimétisme. Egalement, il est important de lui préciser que le Secrétaire Général des Nations Unies n'est pas un Chef d'Etat et le Président en exercice de la CEDEAO n'est pas un fonctionnaire. Par conséquent, il serait indiqué qu'il ne banalise pas la CEDEAO. Enfin, il est utile de rappeler, au Président en exercice de la CEDEAO, qu'au Mali, les autorités n'interfèrent pas dans les dossiers judiciaires et respectent l'indépendance de la Justice. Donc, nous n'avons pas vocation à interpeller ou relâcher, ceci relève de la fonction judiciaire. Aussi, M. Umaro Sissoco Embalo doit être conscient du fait qu'il est le dépositaire d'un lourd héritage et de plusieurs sacrifices qui ont fait la renommée de cette Organisation. La dynamique ayant fait la grandeur de la CEDEAO ne doit pas être brisée.

Cette reprise sert de base pour le locuteur collectif malien à une argumentation de causalité basée sur la relation principe-conséquence. Il s'appuie sur une logique de raisonnement qui valide la légalité de l'action de l'Etat qu'il représente, et consolide la validité de son point de vue et son statut dans le cadre discursif qu'il élabore. En même temps, il décrédibilise le raisonnement de l'auteur du discours cité. La décrédibilisation est d'autant plus manifeste qu'à l'argumentation de causalité est adjoint l'argument *ad rem*. Le locuteur collectif démontre la non-maitrise des attributs et fonctions de président de la CEDEAO qui est soumis au principe d'impartialité et donc à un droit de réserve dans ses prises de parole. L'adversaire est mis en contradiction avec lui-même, ce qui porte préjudice à sa légitimité et à sa connaissance des prérogatives

liées à sa fonction, toutes choses qui *de facto*, rehaussent l'image du locuteur collectif malien. Les différentes formes de reprise contribuent à mettre en évidence un ethos collectif réfléchi, respectueux des règles, contrairement à ce que les discours cités tendent à véhiculer. L'usage d'arguments de causalité, de références juridiques ou institutionnelles renforce l'image d'un Etat qui agit de manière raisonnée et souveraine. Cela renforce l'ethos de sérieux et de responsabilité et fonctionne comme une stratégie de mobilisation interne qui consolide le sentiment d'appartenance. L'effet sur l'auditoire externe est de renverser la perception négative du Mali en le repositionnant comme acteur légitime dans le débat international.

2.2. Le recours à la mémoire autocentrée

Dans son rapport dialectique avec son antagoniste français, le discours du Colonel Abdoulaye Maïga est ponctué de références anciennes connues du peuple malien pour traduire les valeurs qui président aux choix politiques assumés désormais :

(1) Je tiens à souligner que les droits de l'homme, constituent avant tout des valeurs qu'incarne chaque malien. […] Et cela, par fidélité à nos valeurs ancestrales inscrites dans charte de Koukouranfouga proclamée en 1236 par l'empereur du Mali Soundiata Kéïta. Le Mali, berceau de grandes civilisations, héritier de grands empires, terre de brassage, d'hospitalité et de tolérance, fait de la promotion et de la défense des droits de l'homme une priorité nationale.

Au-delà des références historiques datées, la mémoire collective convoquée est « énonciativement identifiée, au sens où il s'agit de la transmission du discours des ancêtres ou des prédécesseurs » (Paveau, 2006 :66).

Critiqué par les autorités françaises et sous-régionales d'Afrique de l'Ouest pour des exactions qui auraient été commises par les forces de défenses maliennes dans leur lutte contre le terrorisme, le Colonel Maïga procède à une mobilisation de la mémoire du peuple malien. Elle est constituée d'une prémisse qui réfute l'étiquette négative à partir d'une modalisation épistémique et appréciative à partir des verbes « tiens » et « souligner » et du syntagme adverbial « avant tout ». Ceux-ci introduisent

son propos dans une axiologie différente. La mémoire collective est manifeste à partir des références historiques à la Charte de Kouroukanfouga et à la figure d'autorité de Soundiata Kéïta. Le locuteur collectif s'appuie sur une référenciation endogène et antérieure aux contacts historiques entre la France et le Mali pour rendre compte d'une image collective malienne à part entière s'appuyant sur un lien mémoriel historique transgénérationnel. La Charte de Kouroukanfouga, une des plus anciennes constitutions au monde et la figure de Soundiata Kéïta constituent les symboles de l'identité culturelle et synthétisent les valeurs du peuple malien qui sont mises en avant pour souligner la prééminence d'une éthique dans les rapports humains préexistant la charte des nations unies.

Le locuteur collectif, par le recours à la mémoire collective procède ainsi à une « sélection judicieuse de traits caractéristiques susceptibles de constituer un sentiment fort d'identité de groupe » (King et Aderson, 1971 : 244). Ils lui servent à s'affirmer par rapport à l'autre actant du discours à partir de ses propres repères historiques et iconiques. De même, cette mémoire collective est convoquée à partir de la littérature à travers cet extrait :

> Devant l'incertitude et les situations étrangères, le peuple malien adopte une attitude prudente, c'est ce que l'écrivain et le sage Amadou Hampâté Ba, met en relief, en conseillant dans l'étrange destin de Wangrin que : « Si observer est une qualité, savoir se taire préserve de la calamité. »

L'usage d'une référence littéraire malienne positionne l'image d'une culture malienne authentique et valable. À partir de cette référence mémorielle littéraire, le représentant malien égalise les avoirs et les savoirs endogènes des protagonistes de cette crise diplomatique. Il recourt donc à un univers de valeurs purement malien qui conditionne les attitudes de l'Etat. Il construit l'image d'un pays dont les responsables agissent selon une logique et des normes internes, reconnues et tout aussi admissibles que celles de l'adversaire. Ce recours à la mémoire aide le locuteur collectif à se dissocier d'une image péjorative attribuée d'acteur social posant des actes dénués de logique qui desservent la population malienne, et qui le discréditent face à l'auditoire. Le recours mémoriel assoit le déploiement de l'ethos collectif militant du Mali, qui répond ainsi

à l'image hétéro-attribuée d'Etat posant des actes déraisonnables par celle d'un Etat guidé par des principes internes légitimes qui fondent son discernement. Ce choix de valorisation de la mémoire collective permet au locuteur collectif de construire un ethos de dignité et de souveraineté culturelle. Il est une réponse aux critiques externes dont l'effet est de restaurer la légitimité morale de l'Etat malien et d'introduire une norme plurielle à l'auditoire international.

2.3. « Peuple malien » vs « junte française » : la polarisation comme lieu d'expression militante

Le Premier Ministre par intérim malien construit dans son discours un contraste d'images du type eux / nous qui renforce l'attachement à son parti pris politique. La polarisation est notamment visible à partir de l'opposition nominale « peuple malien » vs « junte française » dont le choix des syntagmes révèle le mode de construction de l'image des acteurs du discours. Le syntagme nominal « peuple malien » montre l'existence d'un collectif uni qui s'adresse à la France. Outre ce syntagme, il y a également « le peuple du Mali » et parfois « le Mali » qui dans plusieurs occurrences fonctionne comme une métonymie. La présence de ce syntagme marque l'unité d'individus avec leurs gouvernants dans une démarche politico-idéologique nouvelle qu'ils approuvent. Le nom commun peuple rend compte de l'indivisibilité des maliens devant "l'adversaire" et connote la cohésion d'une population avec ses dirigeants. Dans la suite du discours, le « peuple malien » est affecté de propriétés en relation avec les éléments du cotexte :

	Propriétés
Peuple malien	Reconnaissant des efforts et sacrifices consentis par la MINUSMA.
	Résilient et solidaire
	A tenu et a déjoué tous les pronostics de ses adversaires

	Fidèle à nos valeurs ancestrales
	A décidé de prendre son destin en main

Ces propriétés mettent en avant un ethos collectif de courage, de fidélité à ses idéaux et ses valeurs, ce qui permet au locuteur collectif de réfuter l'image d'ingratitude qui lui a été accolée face aux efforts consentis par le gouvernement français dans la lutte contre le terrorisme. À partir de cet ethos de gratitude, le peuple malien reconnait des bienfaits de la France à son égard, bien qu'ils soient aujourd'hui en désaccord. Ces propriétés renforcent la défense d'une logique politique et idéologique appuyée sur des valeurs et principes internes.

Quant à l'expression « junte française », elle est presque oxymorique. L'utilisation conjointe du syntagme nominal junte qui renvoie à un groupe militaire qui se saisit du pouvoir, et de l'adjectif français renvoyant à l'image d'une société réputée démocratique, focalise l'attention sur les autorités françaises. Leur attitude est jugée semblable à celle de gouvernants ayant perdu le sens démocratique que revendiquent les autorités maliennes malgré leur arrivée au pouvoir par des moyens non démocratiques. L'inversion de statut démocratique entre les autorités maliennes et françaises à partir du terme junte française (10 occurrences) déclenche l'énumération d'une série de propriétés attribuées aux autorités françaises :

	Propriétés
La junte française	S'est rendue coupable d'instrumentalisation des différends ethniques
	Profondément anti-françaises pour avoir renié les valeurs morales universelles
	Nostalgique de la pratique néo-coloniale, condescendante, paternaliste et revencharde

	Qui a violé l'espace aérien malien
	A fourni des renseignements et des armes à des groupes terroristes.

On assiste à une surenchère lexicale négative qui est le prolongement de l'idée de « junte » avec pour but de modifier l'image de l'adversaire. Le Colonel Maïga dénonce la politique française au Mali et d'une manière générale en Afrique, qui relève du non-respect de ses décisions et de la souveraineté de l'Etat malien. À travers la création lexicale « junte française », le locuteur collectif malien décline la résistance au niveau linguistique qui inverse l'image de la France et favorise le renforcement du sentiment d'appartenance. Ces propriétés construisent une argumentation agressive axée sur l'évocation d'un anti-ethos collectif. Le locuteur collectif construit ainsi : « […] deux mondes à travers deux univers du discours qui s'opposent et qui se situent sur deux polarités. Il s'agit d'un discours d'excès caractérisé par l'abondance de vocabulaire subjectif à valeur axiologique […] qui s'appuie sur l'exaltation des valeurs, opposées à des vices et des menaces que l'énonciateur cherche à amplifier »(Charaudeau, 2009).
La polarisation crée ainsi un schéma de clarification des camps avec un effet de lisibilité du discours malien, qui simplifie le dissensus diplomatique. Elle opère aussi un renversement symbolique et stratégique créant un choc rhétorique qui fragilise l'adversaire et valorise l'image du Mali. La résistance et le militantisme sont ainsi matérialisés par l'ethos d'unité.

Conclusion

L'ethos collectif militant a été construit dans le discours du Premier Ministre malien par intérim en trois étapes. La rhétorique de réfutation utilise le discours rapporté comme moyen de disqualification du propos de l'adversaire. Elle est le prétexte à l'exposé d'une argumentation qui se focalise sur la logique et la causalité afin de montrer une image de l'Etat malien qui pose des actes raisonnables. Le recours à la mémoire autocentrée nourrit l'ethos de résistance sur un pendant

historique et culturel. Il permet au locuteur collectif de consolider l'image du Mali d'un point de vue interne, et de se positionner de manière décomplexée face à l'antagoniste en s'appuyant sur des repères endogènes reconnus : le message transmis est que le Mali ne transige pas sur ses valeurs face à un Etat français qui semble être en perte des siennes. Enfin, la polarisation cristallise l'ethos collectif résistant en construisant l'image d'un Etat malien plus soucieux du respect de la démocratie que l'Etat français.

Elaborer un tel éthos a pour finalité de remettre en cause un « ordre du discours » officiel et formaté dont l'Assemblée Générale de l'ONU est familière, par l'exposé d'une vision assumée de la réalité malienne à travers le retravail de l'ethos préalable de l'Etat malien. Le discours du Mali construit une image collective non seulement au niveau interne (pour la cohésion sociale) mais aussi au niveau externe (par la contestation de l'ordre international et de l'ethos français). Cette étude met en lumière une manière propre aux acteurs africains de reconfigurer leur ethos collectif dans l'arène internationale. Elle élargit le champ d'application du concept d'ethos collectif à la scène politique africaine contemporaine encore peu étudiée.

Bibliographie

Amossy Ruth, 2010. *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, PUF, Paris

Amossy Ruth, 2021. Qu'est-ce que l'ethos collectif ? Sciences du langage et sciences sociales In : Amossy Ruth, Orkibi Eithan (dir.) *Ethos collectif et identités sociales*, pp. 21-51, Classiques Garnier, Paris

Amossy Ruth, Orkibi Eithan (dir.), 2021. *Ethos collectif et identités sociales*, Classiques Garnier,Paris

Ballet Marion, Caillat Dominique, Constantin de Chanay Hugues, Desmarchelier Dominique (dir.), 2020. Reprendre la parole de l'autre en politique, Mots, n°122

Ballet Marion, Caillat Dominique, Constantin de Chanay Hugues, Desmarchelier Dominique (dir.), 2020, « pourquoi reprendre la parole de l'autre ? », Mots, n°122, pp. 9-19

Charaudeau Patrick, 2009, « Le discours de manipulation entre persuasion et influence

sociale », Acte du colloque de Lyon, consulté sur www.patrickcharaudeau.com
Orkibi Eithan, 2012. *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie. Identité et expression collective de l'UNEF (1954-1962)*,Syllepse, Paris
Paveau Marie-Anne, 2006. *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris
Steuckard Agnès, 2007, « usages polémiques de la reformulation », Recherches linguistiques, Volume 29,pp. 55-74
Steuckard Agnès, 2009, « Décrire la reformulation : le paramètre rhétorique », Cahiers de praxématique, n°52, pp.159-172